



2014-09-137-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

OBJET : CRECHE COLLECTIVE ANTOINE DE SAINT EXUPERY – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE

EXCUSES

M. AJA,	procuration à	M. DUBERT
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 33



**2014-09-137-DEEJ - CRECHE COLLECTIVE ANTOINE DE SAINT EXUPERY :
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique petite enfance la Ville de Tarnos s'est dotée d'une nouvelle structure d'accueil collectif.

Cette structure d'une capacité de 30 places a ouvert ses portes le 1er septembre 2014 et doit être régie par un règlement intérieur de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement de fonctionnement de la crèche collective municipale « Antoine de Saint Exupéry » afin donner un cadre à son fonctionnement et de tenir compte de la réglementation en cours (décret 2007-230 du 20 février 2007)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le code des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le décret 2007-230 du 20 février 2007,

Vu le projet de règlement,

DELIBERE

ADOpte le règlement de fonctionnement de la structure « Antoine de Saint Exupéry » annexé à la présente délibération.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 24 septembre 2014

Le Maire

